



COMMUNIQUE DE PRESSE

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS

Mise à la disposition du public de la Note Complémentaire au prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 12-335 du 12 juillet 2012, à la suite de la publication par Technicolor de ses résultats du 1er semestre de l'exercice 2012

Augmentation de Capital avec maintien du DPS

- Produit brut d'émission : 96.163.572,96 €
- Prix de souscription : 1,56 € par action nouvelle
- Ratio de souscription : 5 actions nouvelles pour 22 actions existantes
- Période de souscription : du 18 juillet 2012 au 2 août 2012 inclus
- Engagement des fonds de *private equity* de Vector Capital et de Petalite de souscrire à titre irréductible
- Engagement de Petalite de garantir la réalisation de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS à hauteur de 75% de son montant

Ouverture d'une période de rétractation les 27 et 30 juillet 2012 pour les investisseurs ayant exercé leurs droits préférentiels de souscription et souscrit des actions nouvelles avant la publication de la Note Complémentaire

Paris (France), le 26 juillet 2012 – Technicolor S.A. (Euronext Paris : TCH) (« **Technicolor** ») annonce avoir mis à la disposition du public une note complémentaire (la « **Note Complémentaire** ») au prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le visa numéro 12-335 en date du 12 juillet 2012 (le « **Prospectus** »), à la suite de la publication de ses résultats du premier semestre 2012 le 25 juillet 2012.

Le prospectus a été mis à la disposition du public à l'occasion de :

- l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») d'actions nouvelles, à souscrire en espèces, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice de Petalite Investments S.à r.l. (« **Petalite** ») (l'« **Augmentation de Capital Réservee** »), d'un montant brut de 94.943.012 euros, par émission de 47.471.506 actions nouvelles au prix unitaire de 2,00 euros ; et
- l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles, à souscrire en espèces, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital avec maintien du DPS** » et, avec l'Augmentation de Capital Réservee, les « **Augmentations de Capital** »), d'un montant brut de 96.163.572,96 euros, par émission de 61.643.316 actions nouvelles au prix unitaire de 1,56 euro à raison de 5 actions nouvelles pour 22 actions existantes.



Les Augmentations de Capital qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2012 permettront à Vector Capital (« **Vector** »), par l'intermédiaire de ses fonds de *private equity* (les « **Fonds** ») et de la société luxembourgeoise Petalite, de devenir un actionnaire important de Technicolor.

Les Augmentations de Capital, d'un montant total compris entre 167 millions d'euros et 191 millions d'euros, permettront à Technicolor de renforcer sa structure financière et de conforter la mise en œuvre du plan stratégique « Amplify 2015¹ » et contribueront à stabiliser l'actionnariat de Technicolor. Technicolor bénéficiera par ailleurs de l'expertise technologique de Vector, qui a fait part publiquement de sa volonté de s'engager à long terme à ses côtés.

A l'issue du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital Réservée le 16 juillet 2012, Petalite a reçu un nombre de 47.471.506 actions nouvelles pour un montant total, prime d'émission incluse, de 94.943.012 euros, représentant 17,5% du capital de Technicolor.

Petalite et les Fonds se sont irrévocablement engagés à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription, soit 11.095.797 actions nouvelles pour un montant, prime d'émission incluse, de 17.309.443,32 euros.

Petalite s'est en outre irrévocablement engagée à garantir la réalisation de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS à hauteur des trois-quarts de son montant, par la souscription éventuelle à l'issue de la période de souscription, sur décision du Conseil d'administration de Technicolor, à des actions nouvelles pour un montant maximum de 54.813.236,40 euros.

Le niveau de participation à l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS déterminera la participation finale de Vector dans le capital de Technicolor. Une fois l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS réalisée, Vector détiendra entre 18% et 29,94% du capital de Technicolor.

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa numéro 12-388 en date du 26 juillet 2012 sur la Note Complémentaire.

La Note Complémentaire, qui contient notamment les comptes consolidés condensés de Technicolor pour le premier semestre de l'exercice 2012, incorpore par référence le Prospectus, qui est composé :

- du document de référence de Technicolor, déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2012 sous le numéro D.12-0224 ;
- d'une première actualisation du document de référence, déposée auprès de l'AMF le 11 juin 2012 sous le numéro D.12-0224-A01 ;
- d'une deuxième actualisation du document de référence, déposée auprès de l'AMF le 11 juillet 2012 sous le numéro D.12-0224-A02 ;
- de la note d'opération incluse dans le Prospectus; et
- du résumé du Prospectus inclus dans la note d'opération.

¹ Plan stratégique annoncé par Technicolor lors de la publication, le 24 février 2012, des résultats de l'exercice 2011.



Conformément au paragraphe II de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, et ainsi que cela était indiqué dans le Prospectus, les investisseurs, qui ont décidé de souscrire des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS avant que la Note Complémentaire ne soit publiée, ont le droit de retirer leurs ordres de souscription pendant deux jours de négociation après la publication de la Note Complémentaire, soit les 27 et 30 juillet 2012. Ce droit de rétractation s'applique uniquement aux exercices de droits préférentiels de souscription, à l'exclusion des opérations d'acquisitions ou de cessions de droits préférentiels de souscription sur le marché du droit.

Les investisseurs ayant demandé le retrait de leurs ordres de souscription se verront rembourser leur souscription.

Des exemplaires du Prospectus et de la Note Complémentaire sont disponibles sans frais au siège social de Technicolor, 1-5, rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-les-Moulineaux, sur le site Internet de Technicolor (www.technicolor.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès de Morgan Stanley & Co. International plc, en qualité de chef de file et teneur de livre, et de Lazard Frères Banque, en qualité de chef de file associé. Technicolor attire l'attention du public sur les facteurs de risque figurant au chapitre 2 de la note d'opération et au chapitre 3 du document de référence.

Calendrier de l'opération

Technicolor a déjà lancé les deux étapes de l'opération avec l'Augmentation de Capital Réservée, dont le règlement-livraison est intervenu le 16 juillet 2012 et l'ouverture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS le 18 juillet 2012. Le calendrier pour les prochaines étapes de l'opération est le suivant :

- **La période de souscription de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS est ouverte depuis le 18 juillet jusqu'au 2 août 2012 inclus ;**
- Le détachement et le début des négociations des droits préférentiels de souscription sont intervenus à l'ouverture de la période de souscription, le 18 juillet dernier. La fin de la cotation des droits préférentiels de souscription aura lieu le 2 août à la clôture de la période de souscription ;
- **Une période de rétractation de deux jours est ouverte aux investisseurs ayant exercé leurs droits préférentiels de souscription et souscrit des actions nouvelles avant la publication de la Note Complémentaire. Cette période de rétractation sera ouverte les 27 et 30 juillet 2012 ;**
- Technicolor publiera un communiqué de presse sur les résultats de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS le 10 août 2012 ;
- Le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS interviendra le 14 août 2012. Les nouvelles actions seront immédiatement admises à la cotation sur Euronext Paris.



A propos de Technicolor

Technicolor, leader technologique mondial dans le secteur du Media & Entertainment, est à la pointe de l'innovation numérique. Grâce à nos laboratoires de recherche et d'innovation de premier plan, nous occupons des positions-clés sur le marché au travers de la fourniture de services vidéo avancés pour les créateurs et les distributeurs de contenu. Nous bénéficions également d'un riche portefeuille de propriété intellectuelle, centré sur les technologies de l'image et du son, et reposant sur une activité de Licences performante. Notre engagement : soutenir le développement de nouvelles expériences passionnantes pour les consommateurs, au cinéma, à la maison, ou en mobilité.

Euronext Paris: TCH • www.technicolor.com

A propos de Vector Capital

Vector Capital est un fonds de private equity de premier plan basé à San Francisco, spécialisé dans le secteur des technologies. Fondé en 1997, Vector Capital gère plus de 2 milliards de dollars de fonds investis en capital provenant d'investisseurs divers, notamment des fonds de dotations universitaires, des fondations, des institutions financières et des family offices, parmi les plus respectés au niveau mondial. Vector Capital a une stratégie d'investissement très ciblée, axée principalement sur les entreprises technologiques en évolution, avec une forte composante propriété intellectuelle. Depuis sa création, Vector Capital a réalisé plus de 35 investissements dans des sociétés cotées et non cotées représentant une valeur globale de plus de 2,5 milliards de dollars, dans plusieurs domaines d'activités, notamment les média numériques, les logiciels d'infrastructure et les services Internet.

Contacts Technicolor :

Relations Investisseurs : +33 1 41 86 55 95

investor.relations@technicolor.com

Relations Actionnaires : 0 800 007 167

shareholder@technicolor.com

Relations Presse :

Technicolor : +33 1 41 86 53 93

technicolorpressoffice@technicolor.com

Brunswick : +33 1 53 96 83 83

Marie-Laurence Bouchon • mbouchon@brunswickgroup.com



Avertissements

Ce communiqué ne constitue pas une publicité, une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des valeurs mobilières de Technicolor en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada ou dans tout autre pays.

Les informations contenues dans ce communiqué ne peuvent servir de fondement à la décision d'acquérir ou non des valeurs mobilières de Technicolor. Les actionnaires de Technicolor sont invités à lire attentivement et dans leur intégralité le Prospectus et la Note Complémentaire ainsi que tout autre document pertinent déposé auprès de l'AMF, car ils contiennent des informations importantes.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Ce communiqué ne peut pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie et au Japon.

Espace Economique Européen

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres ») ayant transposé la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE, (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues dans les États Membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Etats-Unis

Les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en application de la loi sur les valeurs mobilières des Etats-Unis, telle que modifiée (*US Securities Act of 1933*, tel que modifié), ou auprès d'aucune autorité de marché d'un Etat ou de toute autre juridiction des Etats-Unis, et ne peuvent être offertes, exercées ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en l'absence d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) ou d'une dispense d'avoir à procéder à un tel enregistrement. Technicolor a l'intention ni de procéder à l'enregistrement d'une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, ni d'effectuer une offre au public aux Etats-Unis.

Canada

Les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué pourront être offertes au Canada dans le cadre d'un placement privé à des investisseurs qualifiés (*accredited investors*) au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et qui auront signé et remis à Technicolor une lettre (*investor letter*) conforme au modèle fourni par Technicolor. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada n'a examiné le présent communiqué ni ne s'est prononcée sur la qualité des valeurs mobilières visées dans le présent communiqué et toute déclaration en sens contraire constitue une infraction au titre des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les actionnaires canadiens sont invités à lire l'*international offering memorandum* préparé par Technicolor, avec l'*offering memorandum*



canadien qui y est annexé, dont des copies seront mises à la disposition des actionnaires canadiens qui sont des investisseurs qualifiés (*accredited investors*) au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada.

Royaume-Uni

Ce communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) sont situées au Royaume-Uni et ont une expérience professionnelle en matière d'investissement selon l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'"Ordre"), ou (iii) sont des « *high net worth entities* » ou toutes autres personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre, ou (iv) peuvent légalement recevoir le présent communiqué (ci-après dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées ») et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes au Royaume-Uni qui ne sont pas des Personnes Qualifiées. Les investissements ou activités d'investissement mentionnés dans ce communiqué ne sont ouverts au Royaume-Uni qu'aux seules Personnes Qualifiées et ne pourront être menés au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 12-388 en date du 26 juillet 2012 de l'AMF

Section B – Emetteur		
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none">▪ <u>Résultats du premier semestre 2012</u><p>Au premier semestre 2012, les principaux éléments des résultats ont été les suivants :</p><ul style="list-style-type: none">• le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 5,6 % à taux de change courants et de 0,6 % à taux de change constants comparé au premier semestre 2011. La croissance du chiffre d'affaires du segment Technologie, liée à une solide performance au second trimestre 2012, et la reprise confirmée de la division Maison Connectée ont plus que compensé la baisse du chiffre d'affaires du segment Services Entertainment ;• l'EBITDA ajusté des activités poursuivies du Groupe a augmenté de 18,5 % à 198 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires, en hausse de 1,3 point par rapport au premier semestre 2011. Cette progression a résulté d'une très bonne performance du segment Technologie, d'une contribution globalement stable des Services Entertainment et du redressement en cours de la division Maison Connectée ;• la perte nette du Groupe a été significativement réduite à 26 millions d'euros contre 112 millions d'euros au premier semestre 2011 ;• le flux de trésorerie disponible du Groupe a été positif, à 2 millions d'euros au premier semestre 2012, en raison de la maîtrise du besoin en fond de roulement, malgré le redressement de la division Maison Connectée. La dette nette à sa valeur nominale (non IFRS) était de 1.161 million d'euros au 30 juin 2012.▪ <u>Perspectives pour l'exercice 2012</u><p>Lors de la publication, le 24 février 2012, de ses résultats annuels pour l'exercice 2011, le Groupe a annoncé qu'il avait pour objectifs, en 2012, de :</p><ul style="list-style-type: none">• générer un EBITDA ajusté compris entre 475 et 500 millions d'euros ;• continuer de générer un flux de trésorerie disponible du Groupe positif, malgré des charges de restructuration plus élevées et des investissements dans les activités en croissance ; et• respecter l'ensemble des clauses conventionnelles relatives aux accords de crédit du Groupe.<p>Le Groupe a confirmé ces objectifs lors de la présentation, le 26 avril 2012, du chiffre d'affaires du premier trimestre 2012. L'objectif d'EBITDA ajusté 2012, qualifié de prévisions pour les besoins du Prospectus, a fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions le 11 juin 2012. A la date du visa sur la Note Complémentaire, le Groupe confirme ces objectifs.</p>
B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<p>A la connaissance de la Société, aucun changement significatif dans la situation financière et commerciale du Groupe (autres que ceux mentionnés, le cas échéant, dans la Note Complémentaire) n'est intervenu depuis la publication, le 11 juillet 2012, de la Seconde Actualisation du Document de Référence.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ <u>Éléments du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2012</u><p>Le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe a atteint 846 millions d'euros au deuxième trimestre 2012, en augmentation de 13,3 % à taux de change courants et de 5,9 % à taux de change constants par rapport au deuxième trimestre 2011.</p><p>Les principaux éléments du chiffre d'affaires par segment au deuxième trimestre 2012 ont été les suivants :</p>

- Technologie : le chiffre d'affaires de la division Licences a enregistré une forte croissance de 20,7 % à taux de change constants, bénéficiant d'une contribution élevée du chiffre d'affaires de MPEG LA et des bonnes performances de ses programmes, en particulier ceux relatifs à la Télévision Numérique et aux Décodeurs Numériques.
- Services Entertainment : le chiffre d'affaires a diminué de 13,1 % à taux de change constants et de seulement 6,1 % si l'on exclut les activités de Film Photochimique qui vont être arrêtées. La division Services DVD a enregistré une amélioration comparé au premier trimestre 2012, avec une croissance des volumes en Amérique du Nord et un recul moins marqué des volumes en Europe. Les activités de Services Création ont quant à elles enregistré une nouvelle croissance de leur chiffre d'affaires.
- Distribution Numérique : le redressement confirmé de la division Maison Connectée, qui voit son chiffre d'affaires progresser de 34,7 % à taux de change constants, a reflété la forte augmentation des volumes et une amélioration du mix produit. Le trimestre a également été marqué par le gain de clients supplémentaires pour les nouvelles solutions et les nouveaux services aux Amériques, dans la zone Europe, Afrique et Moyen-Orient et en Asie-Pacifique.

▪ **Principaux éléments des résultats du premier semestre 2012**

Au premier semestre 2012, les principaux éléments des résultats ont été les suivants :

- le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 5,6 % à taux de change courants et de 0,6 % à taux de change constants comparé au premier semestre 2011. La croissance du chiffre d'affaires du segment Technologie, liée à une solide performance au second trimestre 2012, et la reprise confirmée de la division Maison Connectée ont plus que compensé la baisse du chiffre d'affaires du segment Services Entertainment ;
- l'EBITDA ajusté des activités poursuivies du Groupe a augmenté de 18,5 % à 198 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires, en hausse de 1,3 point par rapport au premier semestre 2011. Cette progression a résulté d'une très bonne performance du segment Technologie, d'une contribution globalement stable des Services Entertainment et du redressement en cours de la division Maison Connectée ;
- la perte nette du Groupe a été significativement réduite à 26 millions d'euros contre 112 millions d'euros au premier semestre 2011 ;
- le flux de trésorerie disponible du Groupe a été positif, à 2 millions d'euros au premier semestre 2012, en raison de la maîtrise du besoin en fond de roulement, malgré le redressement de la division Maison Connectée. La dette nette à sa valeur nominale (non IFRS) était de 1.161 million d'euros au 30 juin 2012.

Au premier semestre 2012, le chiffre d'affaires du segment Technologie a atteint 236 millions d'euros, en hausse de 7,9 % à taux de change courants et de 2,9 % à taux de change constants comparé au premier semestre 2011. Le chiffre d'affaires de la division Licences a progressé de 8,4 % à taux de change courants et de 3,3 % à taux de change constants. La marge d'EBITDA ajusté du segment Technologie s'est élevée à 75,4 % du chiffre d'affaires, une augmentation de 0,8 point par rapport au premier semestre 2011, sous l'effet conjugué de la hausse du chiffre d'affaires et du maintien des coûts opérationnels de la division Licences.

Au premier semestre 2012, le chiffre d'affaires du segment Services Entertainment a atteint 757 millions d'euros, en baisse de 3,4 % à taux de change courants et de 9,2 % à taux de change constants comparé au premier semestre 2011. La poursuite du recul des activités de Film Photochimique et une faiblesse des volumes de DVD en Europe ont été compensées en partie par une amélioration des volumes de DVD en Amérique du Nord, par la croissance des activités de Production Numérique et par la forte progression du chiffre d'affaires des activités de Postproduction et de Services Gestion du Contenu Numérique. Au premier semestre 2012, les activités numériques ont représenté 67 % du chiffre d'affaires des Services Création et des Services Cinéma contre 53 % au premier semestre 2011.

L'EBITDA ajusté du segment Services Entertainment est resté stable par rapport au premier semestre 2011 et la marge a augmenté de 0,3 point. L'amélioration du mix provenant d'une plus forte contribution des activités numériques au chiffre d'affaires et la poursuite des mesures d'optimisation des coûts, notamment dans la division Services DVD, ont compensé la baisse du chiffre d'affaires et la poursuite des coûts de démarrage liés aux nouveaux centres de postproduction du Groupe aux Etats-Unis et en France.

Au premier semestre 2012, le chiffre d'affaires du segment Distribution Numérique a progressé de 18 % à taux de change courants et de 14,2 % à taux de change constants par rapport au premier semestre 2011, reflétant une forte croissance de la division Maison Connectée au deuxième trimestre, faisant suite à un niveau d'activité stable au premier trimestre. Au premier semestre 2012, l'EBITDA ajusté du segment Distribution Numérique a été à l'équilibre. L'EBITDA ajusté de la division Maison Connectée a atteint (12) millions d'euros comparé à (26) millions d'euros au premier semestre 2011. Le plan de redressement de la division Maison Connectée lancé en décembre 2011 suit son cours et la division est bien positionnée pour atteindre son objectif d'un retour au seuil de rentabilité en 2012 et générer un EBITDA ajusté positif au second semestre 2012.

La division Maison Connectée a enregistré une excellente performance au premier semestre 2012, avec une croissance de son chiffre d'affaires de 16,8 % à taux de change constants. De plus, la division Maison Connectée a gagné des clients supplémentaires pour des nouvelles solutions et des nouveaux services dans toutes les régions. La marge brute a progressé de 1,4 point à 11,2 %. L'impact des mesures de réduction des coûts a été légèrement moindre que prévu (à hauteur de 4,6 millions d'euros), en raison des retards dans les actions de restructuration en Europe, qui seront seulement finalisées au troisième trimestre 2012.

Le résultat net est une perte de 26 millions d'euros au premier semestre 2012, comparé à une perte de 112 millions d'euros au premier semestre 2011. L'EBIT des activités poursuivies a atteint 115 millions d'euros au premier semestre 2012, comparé à 12 millions d'euros au premier semestre 2011. Les autres éléments inclus dans l'EBIT se sont élevés à 22 millions d'euros, comparé à une charge de 25 millions d'euros au premier semestre 2011, du fait d'une perte de 4 millions d'euros liée à la déconsolidation d'Angers, de charges de restructuration et de pertes de valeur moins élevées que l'année dernière ainsi qu'un gain de 41 millions d'euros provenant de la décision du Groupe d'aligner sa politique concernant les prestations d'assurance vie pour ses retraités aux Etats-Unis avec la pratique des autres sociétés américaines. En conséquence, les sorties de trésorerie futures liées aux engagements de retraite aux Etats-Unis seront réduites.

Le flux de trésorerie opérationnel des activités poursuivies s'est élevé à 101 millions d'euros au premier semestre 2012, en hausse de 39 millions d'euros comparé au premier semestre 2011, représentant 6,1 % du chiffre d'affaires, soit une progression de 2,1 points par rapport au premier semestre 2011. Le flux de trésorerie lié aux dépenses d'investissement a atteint 74 millions d'euros, en baisse de 10 millions d'euros par rapport au premier semestre 2011, le Groupe ayant réduit ses investissements dans de nouvelles lignes de réplique de disques Blu-Ray™ et la plupart des investissements dans les installations de son aux Etats-Unis ayant été réalisés. Les sorties de trésorerie liées aux actions de restructuration se sont élevées à 23 millions d'euros au premier semestre 2012, un niveau comparable à celui du premier semestre 2011.

Au premier semestre 2012, le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation disponible positif de 2 millions d'euros, comparé à 32 millions d'euros au premier semestre 2011, qui avait bénéficié d'une variation du besoin en fonds de roulement positive liée à la baisse d'activité significative de la division Maison Connectée. Le Groupe a généré un flux de trésorerie disponible positif pour le troisième semestre consécutif.

Les principaux impacts sur le flux de trésorerie d'exploitation disponible du Groupe au premier semestre 2012 sont :

- un flux de trésorerie disponible des activités poursuivies s'élevant à 5 millions d'euros, reflétant la hausse de l'EBITDA ajusté, une bonne gestion du besoin en fonds de roulement malgré la croissance significative de la division Maison Connectée et un niveau stable des sorties de trésorerie liées aux actions de restructuration ;
- une variation du besoin en fonds de roulement positive de 13 millions d'euros ;

		<ul style="list-style-type: none"> des charges financières impactant la trésorerie s'élevant à 72 millions d'euros ; d'autres dépenses d'exploitation impactant la trésorerie, principalement relatives aux impôts, retraites et activités arrêtées ou en cours de cession s'élevant à 40 millions d'euros. <p>La dette financière nette figurant dans les états financiers consolidés a atteint 1.020 millions d'euros au 30 juin 2012, par rapport à 957 millions d'euros au 31 décembre 2011. La dette financière nette à sa valeur nominale (non IFRS) a atteint 1.161 millions d'euros au 30 juin 2012, comparé à 1.130 millions d'euros au 31 décembre 2011.</p>
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	<p>Lors de la publication, le 24 février 2012, de ses résultats annuels pour l'exercice 2011, le Groupe a annoncé qu'il avait pour objectif, en 2012, de générer un EBITDA ajusté compris entre 475 et 500 millions d'euros.</p> <p>Le Groupe a confirmé cet objectif lors de la présentation, le 26 avril 2012, du chiffre d'affaires du premier trimestre 2012. Cet objectif, qualifié de prévisions pour les besoins du Prospectus, a fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions le 11 juin 2012. A la date du visa sur la Note Complémentaire, le Groupe confirme cet objectif.</p>

Section E – Offre

E.3	Modalités et conditions de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> <u>Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</u> <p><i>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</i></p> <p>Conformément au paragraphe II de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, les investisseurs, qui ont déjà décidé de souscrire des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS avant que la Note Complémentaire ne soit publiée, ont le droit de retirer leurs ordres de souscription pendant deux jours de négociation après la publication de la Note Complémentaire.</p> <p>La période de rétractation des ordres de souscription des actions nouvelles sera ouverte les 27 et 30 juillet 2012.</p> <p>Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif pur et ayant passé un ordre de souscription pourront exercer leur faculté de rétractation en transmettant leur demande à Société Générale Securities Services à l'adresse help.nomilia@sgss.socgen.com ou par téléphone au +33 (0) 2 51 85 67 89, jusqu'au 30 juillet 2012 à 17 heures.</p> <p>Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif administré ou sont détenues au porteur et ayant passé un ordre de souscription pourront exercer leur faculté de rétractation en transmettant leur demande à leur intermédiaire financier jusqu'au 30 juillet 2012 à 17 heures.</p> <p>Les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription et auraient passé un ordre de souscription pourront exercer leur faculté de rétractation en transmettant leur demande à leur intermédiaire financier jusqu'au 30 juillet 2012 à 17 heures.</p> <p>Ce droit de rétractation s'applique uniquement aux exercices de droits préférentiels de souscription, à l'exclusion des opérations d'acquisitions ou de cessions de droits préférentiels de souscription sur le marché du droit. Les investisseurs ayant acquis des droits préférentiels de souscription pourraient perdre tout ou partie de l'investissement effectué à l'occasion de cette acquisition de droits dans l'hypothèse où, après avoir exercé leur faculté de rétractation, ils ne parviendraient pas à céder leurs droits préférentiels de souscription sur le marché ou à les céder à un prix au moins équivalent à leur prix d'acquisition.</p> <p>Les investisseurs ayant demandé le retrait de leurs ordres de souscription se verront rembourser leur souscription.</p> <p>Les ordres de souscription transmis depuis le 18 juillet 2012, qui ne seront pas révoqués pendant la période de rétractation ouverte les 27 et 30 juillet 2012, demeurent valables.</p>
------------	---	---